



Aureille

INFOS

N°90 Octobre 2024
Bulletin d'information municipale

AUREILLE, LAURÉATE 2024 DU CONCOURS NATIONAL « CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ »

Le pari était osé, voire un peu fou : candidater au concours national « Capitale Française de la Biodiversité 2024 » !!!

Surfant sur la belle dynamique collective engendrée par l'obtention de notre label « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2021-2024, la Municipalité, au travers de la Commission Environnement, décidait par cette candidature, de mettre « la barre un peu plus haut » !

La démarche était tout autre. Là, il ne s'agissait pas d'un label sur lequel la commune s'engage pour les années à venir dans la mise en place d'actions ciblées en matière de protection de l'environnement, de sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité sur notre territoire.

« Capitale Française de la Biodiversité » est une distinction, un trophée pour les

actions vertueuses prises par la commune ces dernières années et répondant à un thème défini à chaque édition du concours. Cette année, le thème était « Sobriété et Biodiversité ».

Cela, nous l'avions bien compris. En revanche, un élément nous avait quelque peu échappé : il s'agissait d'un concours, ouvert aux 36 000 communes du territoire national. Qui dit concours, dit élimination, et ce jusqu'à ce qu'à la fin, il ne reste que 6 communes ou communautés de communes lauréates, pour 6 strates de population.

Pour monter au mieux ce dossier, nous nous sommes entourés de fidèles partenaires, à savoir le Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Rhône-Pays d'Arles) et le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Médi-

terrannée (CERPAM).

Notre objectif principal, déjà de taille, était de voir notre dossier retenu. Cette sélection correspondait à la 1ère étape du concours. Nous avons été très heureux d'apprendre courant avril que notre dossier avait séduit le jury scientifique. Il nous fallait alors préparer la 2ème étape : la visite du jury national.

Celle-ci s'est déroulée sur la commune le 6 juin dernier. Toutes nos actions en faveur de la sobriété et de la biodiversité ont été passées au crible.

Les élus (Lionel ESCOFFIER, Jean-Michel PERTUIT et Marc NEGRON) remercient les personnes présentes à leurs côtés ce jour-là, à savoir : Eric BLOT, Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN et Jean-Michel PIRASTRU (PNRA), Emilie VACHER (CPIE), Sabine DEBIT (CERPAM) et Lionel SOTTIAUX (St-Hubert Aureilloise).

Le 5 septembre dernier, le jury rendait son verdict. Les 6 lauréats 2024 sont :

- **AUREILLE** (1575 hab., Bouches-du-Rhône)

Meilleure commune pour la Biodiversité 2024 (catégorie - de 2 000 habitants)

- **MONTBAZIN** (2 928 hab., Hérault)

Meilleure commune pour la Biodiversité 2024 (catégorie - de 20 000 habitants)

- **SAINT-MÉDARD-EN-JALLES** (30 547 hab., Gironde)

Meilleure commune pour la Biodiversité 2024 (catégorie - de 100 000 habitants)

- **NANTES** (323 204 hab., Loire-Atlantique)

Meilleure commune pour la Biodiversité 2024 (catégorie + de 100 000 habitants)

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS** (26 917 hab., Sarthe)



- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRUYÈRES VALLONS DES VOSGES** (15 116 hab., Vosges)

→ **MOUANS-SARTOUX** (10 531 hab., Alpes-Maritimes)

Mention spéciale « Alimentation & Biodiversité »

Cette distinction n'est pas un aboutissement, bien au contraire. Cette reconnaissance est source de motivation et nous montre que nous sommes sur la bonne voie.

Avec un peu d'immodestie, permettez-nous d'y voir un peu de satisfaction collective et personnelle, de savourer à sa juste valeur cette belle récompense qui nous touche toutes et tous.

Mais il y a encore tant à faire...

La Municipalité



© Colas Declercq

Remise du trophée le 14 octobre à EMD Business School de Marseille à l'occasion de la Journée SudBiodiv' 2^e édition organisée par l'ARBE Région Sud à Ms Lionel ESCOFFIER (Maire d'Aureille) et Jean-Michel PERTUIT (1^{er} adjoint délégué à l'environnement)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2024

> Demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert), dans le cadre du projet de végétalisation et de renaturation du cœur de village :

Fort de ses récents engagements en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité, la commune d'Aureille souhaite poursuivre dans cette démarche et s'inscrire dans un projet de végétalisation et de renaturation du centre villageois. Elle est déjà très engagée depuis longtemps dans des démarches relatives à la transition écologique en général et particulièrement celles qui favorisent les services rendus par la nature. L'objectif de la commune est de recréer des espaces naturels au cœur de son village et d'implanter des arbres et des végétaux adaptés au sol et au climat. Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre associée est estimé à 177 057,50€ HT, soit 212 469,00 € TTC.

Il convient de solliciter auprès de l'Etat une aide financière à hauteur de 80 % du montant HT de ces travaux. Le plan de financement sera le suivant :

Etat (Fonds Vert) aide sollicitée au taux de 80% 141 646,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 20% 35 412,00 €HT

> Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de travaux de proximité : Travaux d'évolution du parc d'éclairage public

Afin de s'engager pleinement dans la transition énergétique, le rapporteur rappelle au conseil municipal que la commune a missionné l'entreprise GIORGI, en charge de la maintenance et de l'évolution de l'éclairage public de la commune, en vue de réaliser des travaux de rénovation et d'évolution du parc d'éclairage public. Ces travaux sont échelonnés sur plusieurs années. Il convient de réaliser en 2024 une nouvelle tranche des travaux correspondant à la fourniture et pose de 78 lanternes LED avec système de télégestion.

L'ensemble de ces travaux nécessaires représente un montant de 84 450,00€ HT soit 101 340,00€ TTC.

Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 70% 59 115,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 30% 25 335,00 €HT

> Demande de subvention auprès du Comité Départemental du Souvenir Français dans le cadre de l'aménagement de deux espaces commémoratifs concernant le parachutage de Jean MOULIN, Hervé MONJARET et Raymond FASSIN le 2 janvier 1942 :

Les recherches effectuées dans les archives départementales, ont révélé que Jean MOULIN, accompagné de Raymond FASSIN et Hervé MONJARET, ont atterri cette nuit-là, dans le quartier « Les Fioles » à Aureille. Pour marquer cet événement et le début de la Mission REX, il a été envisagé, en accord avec les familles de Jean MOULIN, Raymond FASSIN et Hervé MONJARET, d'aménager deux lieux de mémoire. Deux supports de stèles en pierre de taille seront mis en place afin d'accueillir une borne kilomètre « 0 » et une stèle. Les monuments seront confectionnés en acier corten.

Le montant total de la dépense s'élève à 6130,00 € HT (monuments 3480 € HT – pose 2650 € HT)

Le Comité Départemental du Souvenir Français a proposé à la commune de participer financièrement à la création de ces lieux de mémoire. Une demande de financement a été adressée au Comité Départemental du Souvenir Français qui pourrait participer à hauteur de 1226 euros, soit 20 % de la dépense HT de ce projet.

> Acquisition de la parcelle AB 361 et de l'ancien moulin à huile appartenant à M. Louis ARLLOT :

M. Louis ARLLOT, propriétaire de l'ancien moulin à huile situé Place de la Fontaine sur la parcelle cadastrée AB 361, souhaite vendre ce bien à la commune. Ce bien immobilier intéresse la commune d'une part, du fait de son emplacement et de sa situation en plein centre du village et d'autre part pour l'intérêt historique et patrimonial qu'il représente.

Le prix proposé pour cette acquisition est de 300 000 euros, conformément à l'estimation réalisée par le service des domaines à la demande de la municipalité.

Il est proposé à l'assemblée d'engager les démarches nécessaires pour acquérir ce bien, de l'intégrer au domaine privé communal et d'autoriser le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir pour l'acquisition de l'ancien moulin à huile situé sur la parcelle AB 361, Place de la Fontaine.

> Approbation de la Charte des Commissions extra-municipales :

Dans une démarche globale de démocratie participative souhaitée par la Municipalité, cette dernière souhaite permettre la création de commissions extra-municipales afin d'associer les habitants aux grands thèmes de la vie communale pour aller ainsi vers une démocratie plus vivante et plus ouverte.

L'efficacité de la mesure résulte d'un double bénéfice. D'un côté, elle permet aux administrés de participer à la démocratie locale en prenant part à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets municipaux. De l'autre côté, elle permet à la commune de bénéficier des compétences des habitants qui la composent.

Fer de lance de la participation citoyenne, la mise en place de commissions extra-municipales doit s'illustrer par le seul objectif d'intérêt général, loin de toute considération politicienne. La création d'une commission extra-municipale sera assujettie à une délibération du Conseil Municipal. La participation de citoyens associés reste conditionnée par l'ensemble des dispositions exprimées dans la charte dont le règlement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

> Approbation de la mise en place d'une Commission extra-municipale de la Culture

> Exonération du droit de place à l'occasion de la Fête du Parc des Alpilles du 25 mai 2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/06/2024

> Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'entrée nord du village :

Le projet de sécurisation de l'entrée nord du village est essentiel pour améliorer la sécurité des habitants et des visiteurs, et pour répondre aux préoccupations grandissantes liées à la circulation sur cette zone. Des accidents mineurs ont été recensés, et il est impératif d'intervenir pour prévenir tout risque d'accident majeur.

Afin d'apaiser la circulation et sécuriser les déplacements des piétons le long de l'entrée du village, la commune a envisagé les travaux suivants :

- La création d'un trottoir continu permettant de relier les habitations du Chemin Sainte Anne au centre ancien (lavoir)
- La création d'une écluse,
- L'installation de panneaux de signalisation et de marquages au sol.

Les opérations, dont le coût total (études + maîtrise d'œuvre + travaux) a été estimé à 320 653,00 € HT (384 783,60 € TTC), viseront à garantir une circulation plus fluide et sécurisée pour tous les usagers.

Compte tenu de la volonté de solliciter pour ce projet, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant, qui tient compte de la réaffectation de la subvention obtenue pour l'implantation d'une passerelle à encorbellement sur le Gaudre et dont le projet a été abandonné, faute d'éléments convaincants :

Conseil Départemental (réaffectation passerelle) aide sollicitée au taux de 70% 93 087,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune (réaffectation passerelle) 30% 39 895,00 €HT

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60% 112 603,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 40% 75 068,00 €HT

> Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de travaux d'infrastructure au sein de la forêt communale : fourniture et mise en place de panneaux réglementaires et mise en place d'une signalétique

> Convention de gestion d'une fourrière automobile avec le garage du midi à Salon de Provence

> Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet :

Le rapporteur informe l'assemblée que, pour les nécessités du service et les besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet. Le Conseil Municipal décide la création de cet emploi saisonnier du 10 juin au 27 septembre 2024 inclus.

> Personnel communal : indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour élections

> Subvention exceptionnelle à l'association « L'Aureille Musicale »

Le rapporteur expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ sollicitée par l'association « L'Aureille Musicale » dans le but d'acquérir des matériels, instruments et équipements nécessaires au lancement des activités et animations d'ores et déjà programmées par l'association. Considérant qu'il convient de soutenir cette nouvelle association dans ses premières démarches, le rapporteur propose à l'assemblée l'octroi de la subvention demandée.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2024

> Convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental – Dispositif « Provence en Scène » 2024/2025

> Création d'un emploi pour besoins occasionnels – Période du 15 juillet 2024 au 14 juillet 2025

> Acceptation d'un don de la part de Mme Ursula HANES sculptrice :

Madame Ursula HANES, sculptrice domiciliée depuis de très nombreuses années sur la commune d'Aureille, au lieu-dit Ateliers FOURWIND, quartier de la Julière, a fait don à la commune en décembre 2023 de l'une de ces œuvres (sculpture). Cette dernière souhaite à nouveau faire don à la commune d'Aureille de sept de ses œuvres. Ces œuvres seront installées dans la mairie et dans différents bâtiments communaux afin que l'ensemble de la population puisse en profiter.

> Indemnités d'astreinte et de permanence :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place de périodes d'astreinte et de permanence dans les cas suivants :

- Évènement climatique (neige, inondation, etc.)
- Manifestation particulière (fête locale, concert, etc.)
- Sécurité de la commune

Sont concernés les emplois d'agent technique, d'agent de maîtrise, de responsable des services techniques, de policier municipal, d'adjoint administratif, de rédacteur.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/2024

> Solde de subvention à verser à l'association « Les Pitchouns » :

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération en date du 04 avril 2024, le Conseil Municipal approuvait, face aux difficultés financières rencontrées par l'association « Les Pitchouns » et à la mise en place de mesures visant à pérenniser son action, l'attribution d'une subvention de 18 000 euros.

Le rapporteur précise également à l'assemblée, qu'une première avance d'un montant de 6 000 euros a été effectuée auprès de l'association, en date du 18 avril 2024.

Les conclusions émises par le groupe de travail ont été déterminantes pour le budget global à allouer à cette association et à toutes fins de lui permettre de recouvrer un fonctionnement normal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer à l'association « Les Pitchouns » le versement, en une seule fois, du solde de subvention, soit 12 000 €.

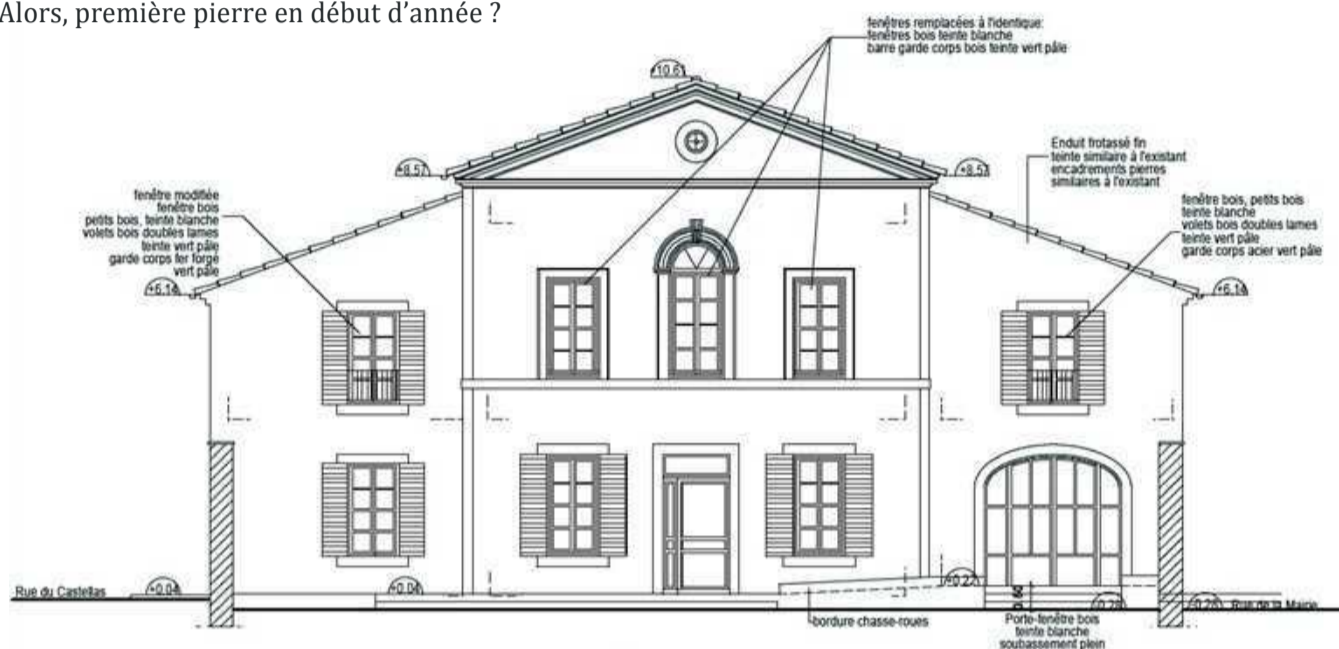
RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Où en sommes-nous ?

Le projet, confié à l'architecte DPLG Nathalie GARCIA, est désormais finalisé. Les différentes études nécessaires avant travaux (étude de sol, de structure et amiante) ont été réalisées. Les dépôts des dossiers de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département ont été effectués en début d'année. Bref, tout est prêt. Mais la commune doit faire preuve de patience et de sagesse au vue des sommes engagées. Si certaines subventions sont d'ores et déjà accordées, il reste encore des dossiers pour lesquelles la municipalité attend un retour qu'elle espère positif. Une fois les dernières subventions accordées, l'appel d'offres pour le choix des entreprises pourra être lancé. La Municipalité remercie à cette occasion Mme Sabine SAT, responsable financière de la commune, qui se démène et consacre une énergie folle pour faire avancer ce dossier et faire en sorte que la commune obtienne un soutien financier à la hauteur des travaux engagés.

La Municipalité prépare en parallèle la délocalisation des bureaux de la Mairie dans les locaux de la Bergerie, et ce pour une durée estimée entre 10 et 12 mois.

Alors, première pierre en début d'année ?



Aureille **INFOS**

TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE À L'ÉCOLE MATERNELLE



Les travaux de rénovation thermique et de rafraîchissement de l'école maternelle commencés le 8 juillet dernier se sont terminés comme prévu le mercredi 28 août. La municipalité tient à remercier les entreprises qui ont accompli ces travaux en un temps record.

Jeudi 29 août : il restait 2 jours aux élu(e)s, au personnel communal, aux services techniques et aux enseignantes pour assurer la remise en état de l'ensemble du bâtiment avant la rentrée scolaire du lundi suivant.

Pari réussi. Un bel exemple de mobilisation collective pour le bien-être de nos enfants.

Immense merci à toutes et à tous.

Aureille **INFOS**

PRESTATAIRE RESTAURATION SCOLAIRE

À l'approche de la fin du contrat avec notre prestataire de cantine actuel, la municipalité a initié un appel d'offres pour garantir la qualité des repas servis à nos élèves. Pour accompagner cette démarche, elle a fait appel à un AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) spécialisé.

Suite à l'appel d'offres, deux entreprises ont été retenues, et c'est avec satisfaction que nous annonçons que « Terres de Cuisine », notre prestataire actuel, a remporté le marché.

Terres de Cuisine est une petite structure à taille humaine qui répond à toutes les exigences de la loi EGA-LIM.

Son engagement en faveur d'une alimentation saine, équilibrée et locale est en parfaite adéquation avec les attentes de notre commune. En travaillant avec un prestataire de cette envergure, nous garantissons à nos élèves des repas de qualité, tout en soutenant l'économie locale.

Pour renforcer cette collaboration, la Municipalité proposera une réunion d'échanges et d'informations courant novembre avec les parents d'élèves et Terres de Cuisine. Cette rencontre permettra de discuter des objectifs liés à la restauration scolaire.

Les Chiffres

141

C'est le nombre total d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2024-2025; la répartition se faisant de la façon suivante :

> Ecole maternelle :

50 enfants (48 en 2023/2024)

> Ecole élémentaire :

91 enfants (100 en 2023/2024)

Pour information, les effectifs

des 5 dernières années étaient de :

160 (2019-2020) - 173 (2020-2021)

166 (2021-2022) - 176 (2022-2023)

148 (2023-2024)

36

C'est le nombre de randonneurs ayant séjourné à la Gare, déclarée gîte d'étape La Routo, et ce pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2024 (pour 17 randonneurs en 2023).

Un chiffre en constante évolution qui démontre, s'il le fallait, le succès de ce nouveau GR69 et de la nouvelle affectation de notre ancienne gare.



338

C'est en euros le montant des frais estimés pour la consommation des décorations de Noël (soit 1129kWh pour 45 soirs d'illuminations). Un Noël qui allie tradition et responsabilité.

Toutes les guirlandes lumineuses sont équipées de LED basse consommation, ce qui permet de réduire significativement l'impact énergétique des illuminations.

Pour aller plus loin dans la démarche écoresponsable souhaitée par la Municipalité, les décors sont fabriqués à partir de matériaux durables. Certains éléments proviennent de bouteilles en plastique recyclées, réutilisant ainsi des ressources existantes plutôt que de puiser dans des matières premières nouvelles.

De plus, certains des décors sont fabriqués à base de canne à sucre biosourcée, un matériau renouvelable sans OGM. Ce choix permet de limiter l'utilisation de plastiques traditionnels issus de dérivés pétroliers, tout en garantissant des décorations esthétiques et respectueuses de l'environnement. Ainsi, avec ces initiatives, la commune veut prouver qu'il est possible de célébrer les fêtes de fin d'année tout en restant attentifs aux enjeux environnementaux. Elle espère que cette démarche d'illumination écoresponsable sera accueillie avec enthousiasme.



MISE EN SÉCURITÉ DE L'ENTRÉE NORD DU VILLAGE

Le lundi 30 septembre, la Municipalité avait convié l'ensemble des riverains concernés par les travaux de mise en sécurité de l'entrée nord du village à une dernière réunion de concertation autour du projet, et plus précisément autour de l'« écluse » temporaire mise en place par la Direction Des Routes (DDR) sur l'Avenue des Alpilles.

Après une réunion-débat à la Bergerie où les élus et le cabinet Martel & Michel en charge du projet ont pu recueillir les impressions et remarques prises en compte, c'est sur le terrain qu'ont eu lieu les derniers ajustements.

La Municipalité remercie l'ensemble des riverains pour leur étroite collaboration sur ce projet visant avant tout à sécuriser les piétons sur l'Avenue des Alpilles, et ce du lavoir jusqu'au croisement du Chemin Sainte-Anne.

L'appel d'offres pour la sélection des entreprises aura lieu avant la fin de l'année. Les travaux débiteront dans le courant du premier trimestre 2025.

Aureille **INFOS**

UN PROJET DE DÉSIMPERMÉABILISATION POUR UNE COUR D'ÉCOLE PLUS VERTE

La phase de concertation a eu lieu fin juin et a réuni tous les acteurs clés du projet, incluant le bureau d'étude BÉRIM, le CPIE, le PNRA, ainsi que les élus, les représentants de l'école, du périscolaire, les agents techniques et les parents d'élèves. Ce processus collaboratif a permis de recueillir les idées et les attentes de chacun, garantissant ainsi que le projet réponde aux besoins de tous.

Ce projet a pour objectif principal de rendre la cour de l'école plus accessible et agréable pour les enfants. En retirant le revêtement imperméable, nous favoriserons l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, contribuant ainsi à la recharge des nappes phréatiques et à la régulation des eaux pluviales. De plus, cet aménagement encouragera la biodiversité et offrira aux enfants un espace plus naturel où ils pourront jouer et explorer en toute sécurité. Le croquis montre comment les différents espaces, y compris ceux qui sont actuellement inutilisés, seront aménagés pour créer un environnement plus fonctionnel et agréable.

La Municipalité remercie tous ceux qui ont participé à la concertation et a hâte de voir notre cour d'école se transformer en un espace de jeu, d'apprentissage et de découverte. Ce projet est une belle illustration de l'engagement de la commune pour l'avenir de nos enfants et de notre planète.



Aureille **INFOS**

PLAN DE VÉGÉTALISATION ET RENATURATION AU CŒUR DU VILLAGE

La commune d'Aureille, comme beaucoup de communes, a été amenée ces dernières années à faire abattre des arbres touchés par le chancre coloré, maladie touchant principalement les platanes. Il a donc été nécessaire d'abattre ces arbres malades et les arbres voisins immédiats afin de lutter contre sa prolifération.

Par ailleurs, comme toutes les communes de la région, elle est particulièrement impactée par le réchauffement climatique. Elle l'est d'autant plus qu'elle est située en Piémont Sud des Alpilles, sur un versant particulièrement rocaillieux et minéral.

Elle demeure vulnérable face aux effets du dérèglement climatique. La raréfaction des végétaux dans le centre du village ne permet pas non plus de lutter efficacement contre le phénomène d'îlots de chaleur.

L'objectif de la commune est donc de recréer des espaces naturels au cœur de son village et d'implanter des arbres et des végétaux adaptés au sol et au climat. Les bénéfices de cette renaturation seront multiples :

- Réduction des îlots de chaleur urbains par une régulation des températures,
- Purification de l'air,
- Absorption des polluants et préservation de la biodiversité,
- Amélioration du cadre de vie, de la santé et du bien-être des individus.

Ce programme s'associe à la volonté de la commune de proposer et de favoriser la végétation spontanée dans les rues et pieds de façades avec la participation et le soutien de ses administrés.

Repenser le cœur de villes et villages est aussi une manière d'offrir des espaces urbains plus agréables, partagés et apaisés, de renforcer la séquestration du carbone, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer l'agriculture urbaine et les circuits courts, de favoriser la biodiversité.

Ce projet s'appuie sur deux études récentes réalisées sur la commune, à savoir :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics (SDAEP) établi en juillet 2022 par le CAUE,
- L'Etude du patrimoine végétal dans les villages des Alpilles établie en juin 2022 par le Parc Naturel Régional des Alpilles.

Pour mener à bien ce plan de végétalisation, la municipalité a mis en place, avec le soutien du Parc Naturel des Alpilles, une « commission verte » chargée d'établir un état des lieux des secteurs à prioriser dans le cadre de ce programme de renaturation.

Ainsi, 8 secteurs de plantations matérialisés ont été définis : Rue du Castellans, esplanade du cimetière/Rue de Carisio, abords école maternelle, Rue du Lavoir/Rue de la Fontaine, parking du Grand Verger, Place de

l'Horloge, abords du skate-park et Avenue Saint-Roch.

Une ou deux plantations symboliques devraient acter le lancement de ce plan de végétalisation à l'automne 2024, l'essentiel des travaux de plantation étant prévu à l'automne 2025.

Une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre auprès de bureaux d'études paysagistes est en cours.



HOMMAGE À GILBERT BARRAS



Le mois dernier, de nombreux Aureillois se sont réunis pour dire un dernier au revoir à Gilbert BARRAS, ancien instituteur à l'école d'Aureille dans les années 1950-60.

Sportif émérite, Gilbert a su donner le goût du sport à de nombreux jeunes de notre village et a activement participé avec son épouse à la création du club de tennis notamment.

M. BARRAS a également joué un rôle actif dans la création du club de jumelage avec nos amis de Carisio.

La Municipalité et ses anciens élèves présentent à son épouse Pierrette, à ses enfants Claude et Philippe, leurs plus sincères condoléances.

Aureille INFOS

NOËL 2024 : DE NOUVELLES ILLUMINATIONS DANS NOTRE VILLAGE

Un village illuminé et écoresponsable

Comme chaque année depuis le début de son mandat, la Municipalité enrichit les illuminations de Noël de la commune. Cette année, l'Avenue Saint-Roch et la Rue Neuve s'illumineront de nouvelles décorations pour ajouter une touche magique à vos balades.

En plus de cette nouveauté, des surprises lumineuses vous attendent sur la Place de l'Église et l'Avenue Mistral. Ces lieux seront mis en valeur pour faire briller encore un peu plus l'esprit de Noël dans notre village.

Nous vous donnons rendez-vous début décembre pour découvrir ensemble cette ambiance chaleureuse qui nous accompagnera tout au long des fêtes.

Par ailleurs, la commune a choisi de s'engager en participant à l'opération « Octobre Rose », une cause importante aux yeux des élus porteurs de cet engagement. Pour l'occasion, un nœud rose a été installé sur la façade de la mairie, en signe de soutien à la lutte contre le cancer du sein.



Aureille INFOS

LE CITY-STADE ARRIVE ENFIN...

Ce projet faisait partie des engagements pris par la municipalité dans son programme électoral 2020.

Cet équipement viendra ainsi compléter ceux installés récemment sur le complexe sportif Aimé Guillaumier, à savoir le parc de fitness en plein-air et le skate-park. Les travaux de terrassement confiés à l'entreprise LTP

ont eu lieu courant septembre (photos ci-jointes). C'est au tour de la société AGORESPACE d'assurer l'implantation de ce city-stade dans les jours qui viennent.

La Municipalité remercie une fois de plus le Conseil Départemental pour son soutien et son aide précieuse. Le coût de ce projet supporté par la commune est de 20 351 euros.



En bref

Bienvenue à Régis Dauthuey

Nouveau venu dans l'équipe des services techniques en remplacement d'un agent parti à la retraite, Régis DAUTHUEY a intégré les effectifs municipaux en juillet dernier.



Originaire de Mouriès mais habitant sur la commune depuis de très nombreuses années, Régis a à cœur de s'investir pour son village cher à ses grands-parents. Polyvalent et « touche à tout », son expérience passée dans le bâtiment et les transports notamment, font de lui un élément déjà incontournable de l'équipe technique municipale.

Travaux aux arènes

La Municipalité a mandaté l'entreprise PROVENCALE DE PEINTURE pour redonner un coup d'éclat au mur d'enceinte des gradins et à l'entreprise EURL LAVILLE THOMAS pour assurer la couverture du gradin nord des arènes. Les travaux de peinture sont aujourd'hui réalisés. Ceux concernant la ferronnerie vont être effectués dans les prochains jours.

Un nouvel outil numérique à l'école maternelle

Après les récents travaux effectués à l'école maternelle, la Municipalité est fière de doter l'établissement d'un nouvel outil pédagogique : un écran numérique interactif mobile (ENI) de 86 pouces. Cet équipement moderne permettra aux enseignants de diversifier leurs méthodes d'apprentissage et d'offrir aux élèves des expériences éducatives plus interactives.

L'ENI facilitera l'accès aux ressources numériques tout en stimulant l'engagement des enfants à travers des activités ludiques et participatives. La Municipalité continue ainsi à investir dans des outils innovants pour soutenir la qualité de l'enseignement dans nos écoles.



Entretien des stades de foot

Depuis la mi-septembre, la Municipalité a choisi de confier l'entretien des stades de foot à une entreprise spécialisée.

En effet, pour faire face à la demande de mise en disponibilité de notre agent dévolu à l'entretien des stades, c'est l'entreprise CARRÉ VERT d'Eyguières qui a donc été retenue pour réaliser ce travail chronophage en temps.

Tonte, arrosage et entretien des abords des stades seront donc désormais assurés par cette dernière qui opérera sur un rythme d'une intervention toutes les semaines.



D'AUREILLE À TARFAYA

D'un continent à l'autre sur les traces du « Petit Prince »...

80 ans après la disparition d'Antoine de Saint-Exupéry, pilote écrivain auteur du « Petit Prince », 55 enfants d'Aureille ont rendu hommage à ce pionnier de l'Aéropostale.

Avec enthousiasme et laissant libre court à leur créativité, les élèves de CP, CE1 et CE2 ont chacun fabriqué puis décoré leur enveloppe, dans la tradition de l'Art Postal.

Accompagnés par la bienveillance de leurs enseignantes, ils ont ensuite rédigé leur lettre, destinée à un élève de Tarfaya, ancienne base de la ligne Latécoère où vécut 18 mois Antoine de Saint Exupéry, dans le grand sud du désert marocain. C'est « Courrier Sud », un équipage parainé par la Fondation Antoine de Saint-Exupéry, qui a acheminé ce petit trésor à sa destination. Composé de 3 pilotes privés de l'aéroclub Rossi Levallois, Yves Leboucher, Aureillois depuis 15 ans, Camille René, Salonnaise, et Nicolas Macheboeuf, Aixois, Courrier Sud a aussi remis très officiellement à l'école de Tarfaya 25kg de fournitures artistiques offerts par le Conseil Municipal d'Aureille pour la création d'une classe d'Arts Plastiques.

De quoi préparer leurs beaux courriers retour qui parviendront à Aureille dans quelques mois, à l'occasion d'un prochain Rallye Aéronautique entre Toulouse et Tarfaya.

Bravo pour cette participation à créer des liens entre 2 villages éloignés, des enfants éloignés... mais tous sur la même planète ! Celle du Petit Prince, pour qui l'essentiel est invisible pour les yeux ?...

Aureille **INFOS**

SOIRÉE « MANON DES SOURCES » : QUEL SUCCÈS !

Quelle fût belle cette balade théâtrale à travers le village pour (re)découvrir ce chef d'œuvre de Pagnol !

Le public, limité pour des raisons logistique et acoustique à 120 personnes, sera unanime à la fin du spectacle pour vanter la prouesse des comédiens et la grande originalité de la mise en scène. Les très longs applaudissements lors de la dernière scène dans la cour de la mairie en témoignent.

Le rendez-vous était fixé devant la mairie où les comédiens de la compagnie « Dans la Cour des Grands » nous attendaient pour les premières répliques. Nous tomberons de suite sous le charme du jeu des acteurs nous rappelant bien évidemment les scènes du film de Claude Berri. Puis, nous

déambulerons aux abords de la Grand-Terre, au boulodrome couvert, dans le vieux moulin, dans l'église, sur la Place de l'église et pour finir, aux alentours de 23h, dans la cour de la Mairie.

Avec cette balade théâtrale, la compagnie est aujourd'hui victime de son succès et enchaîne les dates et les communes désireuses elles-aussi de découvrir ce magnifique spectacle.

A tel point qu'il sera reconduit dans leur programmation pour 2025. Nous avons bien évidemment questionné le metteur en scène pour connaître la prochaine adaptation d'une œuvre de Pagnol.

Rien n'est encore écrit et programmé à ce jour. Il nous faudra patienter...



Crédit photo : Patrick STANTINA

Aureille **INFOS**

RALLYE AÏCHA DES GAZELLES 2025

Je voudrais profiter de cette tribune pour remercier tous les Aureillois qui croient en notre projet, en notre rêve et qui font qu'il deviendra réalité du 11 au 26 AVRIL 2025.

Vous avez répondu présent à plusieurs reprises :

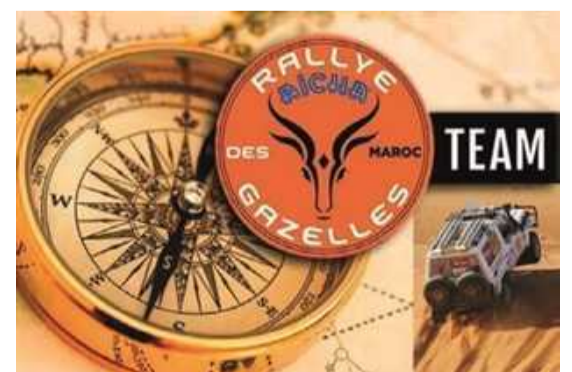
Lors de la journée du parc des Alpilles où j'ai eu plaisir à vous vendre des plants bio de Claire DORIER au sein de nos jardins partagés. Merci à toi Pierre GALAS pour ton soutien et ta confiance.

Lors des agapes où vous m'avez acheté des assiettes de tapas qui malgré leur prix (10 euros) ont remporté un vif succès. Je remercie à ce titre les commerçants d'Aureille qui se sont prêtés au jeu en les garnissant de leurs excellents produits et au cuisinier qui se reconnaîtra ! Lors de la journée des Associations où j'ai pu vendre des goodies du rallye ! (Il m'en reste !). Merci aux membres de la mairie d'Aureille.

Bref, vous l'aurez compris, on a besoin de vous et de SPONSORS !!!

Retrouvez-nous sur Somydream - RAG 2025 Et sur somydreamrag2025

Sophie Latil



DU NOUVEAU DU CÔTÉ DE « L'ÉCHOPPE DU PRIEURÉ »



Il y a quelques semaines, le Maire et quelques élus se sont rendus à l'Échoppe du Prieuré afin de souhaiter la bienvenue à Marion et Pascale, les nouvelles gérantes de notre épicerie. Cette visite avait pour but de soutenir et remercier nos deux commerçantes dans cette nouvelle aventure.

Pleines d'enthousiasme et d'idées nouvelles pour redynamiser ce commerce en perte de vitesse depuis quelques mois, la Municipalité les a chaleureusement remerciées et les a assuré de son soutien sans faille dans cette belle aventure qui s'offre à elle.

La collectivité qui reste propriétaire des murs, se réjouit de voir cette épicerie de village « revivre » en étroite collaboration avec nos producteurs locaux et assurer ainsi un service de proximité aux Aureillois mais également du rayonnement de ce commerce au delà des frontières de notre commune. Bonne chance à elles.

LE SPORT AU CŒUR DES VILLAGES

La Municipalité remercie le Comité Régional du Sport en Milieu Rural et la Jeunesse Aureilloise pour cette belle journée du 5 octobre.

Au programme : du disc-golf, du speedminton, du palet vendéen et bien d'autres... accessibles à tous, les grands et les petits... tous ceux qui sont venus essayer ont adoré !



Aureille **INFOS**

Coup de Cœur



Ginette BARBIER est née PAYAN à Eyguières en 1924, troisième d'une fratrie de 8 enfants, elle perdra son papa très jeune et afin de soulager sa maman Lucie, elle passera beaucoup de temps chez sa tante Fernande et son mari à la campagne AGU, entourée de ses cousins.

Un peu avant la guerre elle se fiancera avec Gilbert BARBIER, leur union sera célébrée par Monsieur CODACCIONI, maire d'Eyguières, en septembre 1943. Elle travaillera alors avec ses beaux-parents cultivateurs, et également propriétaires du Bar Moderne à Eyguières et de l'actuel Bar SOLER à Aureille. Elle vivra dé-

sormais au Café d'Aureille où deux de ses sœurs, Juliette et Yvonne, la rejoindront bientôt pour l'aider, Gilbert s'étant engagé dans les FFI.

En juin 1946, elle met au monde une fille, Liliane, à l'étage du bar, les nombreux clients présents seront témoins de ses premiers cris et, à ce qu'il se raconte, de nombreux verres seront levés à sa santé.

En 1954, Ginette et Gilbert achètent le second café du village et pour des raisons administratives liées à l'autorisation de la vente du tabac le transforment en l'actuel bureau de tabac d'Aureille. Il deviendra rapidement un magasin bien achalandé,

proposant toutes sortes d'articles (laine, mercerie, vêtements, cartouches, papeterie...) et par la suite, le lieu de vente des journaux du fait du rachat de la licence à Gilbert MISTRAL. Quelques années plus tard, l'actuel Bar Soler sera vendu.

Ginette et Gilbert deviendront grands-parents de Céline en 1968, et Rémy en 1972, nés de l'union de leur fille avec Jojo (Joseph) ANGELONI, et ils travailleront eux aussi sur l'exploitation familiale.

En 1974, ils vendront le bureau de tabac à Chantal et Rémi BARRAS et se consacreront essentiellement à l'agriculture jusqu'à leur retraite.

Trois arrières petits-enfants naîtront en 2001, 2004 et 2006, avant que Gilbert ne décède en 2009, en formulant le souhait que l'on prenne soin de Ginette et que tout soit fait pour qu'elle puisse vieillir dans sa maison au centre du village comme elle l'a toujours souhaité.

Il ne pensait peut-être pas qu'elle y soufflerait ses 100 bougies, et qu'elle recevrait à cette occasion, autant de marques de sympathie et d'affection, et surtout autant de visites, dont celle de Lionel ESCOFFIER (Mr le Maire) qui accompagné de Laurence MARTIN et Cindy NOVELLI lui a remis une magnifique composition florale au nom de la municipalité.

Coup de pied

Coup de pied aux frondeurs qui, en toute illégalité et à plusieurs reprises, ont déplacé les rochers mis en place sur le chemin de l'ancienne voie ferrée entre l'Avenue Saint-Roch et l'Avenue de la Gare.

Nous rappelons que cette voie est un chemin communal interdit aux véhicules à moteur.

Force est de constater que depuis la mise en place d'un revêtement bicouche sur ce sentier à l'occasion des travaux d'assainissement du sud du village, nombre de véhicules empruntaient ce chemin et ce, souvent, à très vive allure.

Ce non-respect du code de la route et la dangerosité de tels agissements ont poussé la Municipalité à mettre en place ces fameux rochers. Cette situation deviendra bientôt pérenne puisque le Département travaille actuellement sur la mise en place d'une piste cyclable baptisée « Sud Alpilles » sur le tracé de l'ancienne voie ferrée et qui permettra de relier à vélo Eyguières à Fontvielle à l'horizon 2028. A cette occasion, le revêtement bicouche sera enlevé et le sentier retrouvera son aspect originel. Une bonne nouvelle.





UN SUCCÈS RETENTISSANT AUX « OLYMPIADES SCOLAIRES » D'AUREILLE

Le mardi 18 juin, les écoles d'Aureille ont vécu une journée exceptionnelle marquée par les Olympiades scolaires, un événement organisé par la commune. Cette journée a été une véritable célébration de l'esprit sportif, de la camaraderie et de la convivialité.

La journée a commencé par une magnifique cérémonie d'ouverture. Treize équipes, chacune représentant un pays différent, ont défilé fièrement, arborant leurs drapeaux sous les hymnes nationaux respectifs. Ce moment solennel et émouvant a donné le coup d'envoi parfait à une journée pleine d'énergie et de compétition saine.

Ensuite, les Olympiades ont débuté dans une ambiance survoltée. Les enfants, les enseignants et les bénévoles présents ont tous contribué à créer une atmosphère festive et dy-

namique. Les élèves ont fait preuve d'un état d'esprit remarquable tout au long de cette journée.

La journée s'est terminée en apothéose par une remise des prix où tous les enfants ont été récompensés reconnaissant ainsi leurs efforts et leur esprit sportif. Ce moment de célébration a couronné une journée déjà riche en émotions et en accomplissements.

Cette journée témoigne de la force de notre communauté scolaire et de notre capacité à unir nos efforts pour offrir aux enfants des moments de joie et célébrer ensemble les valeurs du sport.

Un immense merci à tous les bénévoles, si nombreux, qui ont consacré leur temps et leur énergie pour faire de cet événement un succès.

Aureille **INFOS**

UNE SOIRÉE INOUBLIABLE AU CŒUR DES «CANTEJADO»

Une rencontre chantée ...

Le 7 mai, l'Espace Charles Trenet de Salon de Provence a vibré au son des voix d'environ 300 enfants issus des écoles de Vernègues, Aureille, Raphèle-les-Arles et Martigues.

Les « Cantejado » est un programme musical en langue provençale autour des thèmes du territoire, du monde et de l'altérité. Chanter ensemble, en harmonie, aux côtés de musiciens présents sur scène, a été un véritable défi relevé avec brio.

La Municipalité souhaite saluer le formidable travail accompli par les élèves et les enseignants, qui ont mis tout leur cœur et leur énergie dans la préparation de ce spectacle tout au long de l'année, et est fière de soutenir de tels projets, portés, il faut le rappeler, par des enseignants dynamiques et engagés.



Aureille **INFOS**

Etat Civil du 1^{er} mai au 30 septembre 2024

Naissances :

| | |
|-----------------------|--------------|
| FOUQUE Lia | 14 mai |
| PELLETIER Louis | 29 mai |
| SIROIT Anaïs | 5 août |
| GARCIA Matéo | 1 septembre |
| BLANC Gabriel..... | 12 septembre |

Pacs (*) :

| | |
|---|--------------|
| MERLETTO Joris & MOUGEOT Coline | 6 mai |
| QUAILLET Damien & LEFEVRE Eva | 22 juin |
| LARGER Florian & CONEJERO Caroline..... | 21 septembre |

(*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune

Mariages (*) :

| | |
|--|--------------|
| REGNAULT Olivier & SOLIHNAC Laurène..... | 18 mai |
| MABYRE François & QUELARD Stéphanie..... | 22 juin |
| ETCHART Mathieu & COURCO Fiona..... | 24 juillet |
| YCKACHE Alexis & MARTIN Déborah..... | 7 septembre |
| POTTIER Sandy & YSNEL Jessica | 14 septembre |

Décès (*) :

| | |
|---|------------|
| GARCIA Max (55 ans)..... | 26 mai |
| MARSIN Geneviève épouse DELOT (90 ans)..... | 27 mai |
| FERRANDINI Silvana épouse ESCOT (68 ans)..... | 29 juillet |

RENTRÉE DES CLASSES 2024

Après la fermeture d'une classe à l'école maternelle l'année dernière, c'est malheureusement au tour de l'école élémentaire de voir une classe fermer cette année, entraînant le départ de l'enseignante, Mme BALDI.

A l'école maternelle, la composition des classes est la suivante :

-Mme Blandine ARNOUX (petits/moyens) accompagnée par Christine REGINATO et Amandine FOUQUE.

-Mme PELISSIER Rébecca (moyens/grands) accompagnée par Nadine MAUDUIT.



A l'école primaire, nous retrouvons la répartition suivante :

-Mme SIRIEIX Laurence (CP/CE1)

-Mme PONCE Sandrine (CE1/CE2)

-Mme SIMON Christelle (CE2/CM1)

-Mme BRESSIEUX Julie/Mme PALMOWSKI Manon (CM1/CM2)



Tribune des Elus de l'opposition

BILAN DE SANTÉ

C'est du bilan de santé économique du village dont il s'agit.

On peut (sans risquer de se tromper) diagnostiquer un patient en mauvais état.

Certains commerces ferment, d'autres sont à la vente et un tout petit nombre résiste.

À ce rythme, que va-t-il rester ? Quels commerçants vont pouvoir continuer à vivre de leur seule activité ? De quels services, pourrions-nous disposer dans le village si cela continue ainsi ?

Il faut évidemment poser un diagnostic. Mais par qui ? En fait, qui s'occupe de la santé économique d'Aureille ? Qui se préoccupe de développer des activités qui pourraient créer des emplois pour que les commerçants du village travaillent un peu plus.

Vos élus de l'opposition n'ont pas, hélas la réponse car il n'existe aucune commission municipale sur le sujet. Aucun élu n'est nommé désigné pour s'occuper du commerce ou de l'activité économique. Et c'est bien dommage.

Quand on voit le monde qu'il peut y avoir dans les commerces des villages tout proches, on se dit qu'il doit bien y avoir des remèdes ?

Peut-être la communauté de communes de la vallée des Baux a-t-elle été sollicitée, elle qui a un service pour cela ? Nous n'en savons rien. Peut-être.

Des solutions existent bien entendu à travers des dispositifs pour les commerces ruraux, des spécialistes pourraient être sollicités, des animations devraient être proposées. On pourrait réunir les intéressés pour demander leur avis et pour faire des propositions ?

Rassurons-nous cependant, le « City stade » va être construit à grand frais et va régler ce problème.

« Longo maï ? »

Corinne SANCHEZ, Gilles AUTEROUCHE, Marie-Thérèse SERGI

Tribune des Elus de la Majorité

Les associations, piliers de la vie de notre village

La loi de 1901 portée par Waldeck-Rousseau instituant le contrat d'association a permis au fil des ans de créer de très nombreuses associations dans tout le pays.

Des chiffres récents indiquent qu'il y aurait environ 1,5 millions d'associations et 13 millions de bénévoles.

A Aureille, comme dans tant d'autres communes de France petites ou grandes ce droit d'association est utilisé pour répondre à une envie, une idée, un projet, ou un combat.

Ces associations sont créées par des amis, des voisins, des hommes et des femmes qui ne se connaissaient pas mais qui veulent porter un projet commun, qui partagent des valeurs communes de solidarité, de fraternité.

L'engagement des associations et des bénévoles insufflent de l'énergie et du dynamisme à notre quotidien.

Le tissu associatif est indispensable à la vie de notre village

Nos associations locales, qu'elles soient culturelles, sportives, solidaires ou éducatives, jouent un rôle fondamental dans la création et le maintien du lien social. Elles offrent à chacun d'entre nous des espaces de rencontre, d'échange et de partage. Grâce à elles, petits et grands trouvent des occasions de se rassembler autour d'activités diverses, qu'il s'agisse d'événements festifs, d'initiatives solidaires ou de moments de convivialité. Elles participent à l'épanouissement de nos enfants, au bien-être de nos aînés et renforcent notre sentiment d'appartenance à un groupe, à un territoire, à un village.

L'engagement bénévole est une force vive de notre village

Derrière chaque association se cache une équipe de bénévoles dévoués, investissant de leur temps et de leur énergie pour faire vivre ces structures. Leur engagement, souvent dans l'ombre, mérite toute notre reconnaissance. Sans eux, beaucoup des événements et services qui rythment notre vie locale n'existeraient pas. Être bénévole, c'est choisir de donner de soi pour les autres, sans attente de contrepartie. C'est un acte citoyen qui contribue à renforcer la solidarité et à faire vivre les valeurs de partage et d'entraide. Le soutien des associations est essentiel.

En cette période où les défis sociaux et économiques sont nombreux, il est plus que jamais nécessaire de valoriser et soutenir l'engagement associatif.

La municipalité, consciente de l'importance du rôle de nos associations, sera toujours à leur côté pour les soutenir par des aides directes (subvention, mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels, etc...). Nos bénévoles sont des acteurs essentiels du vivre-ensemble, et leur travail quotidien mérite notre reconnaissance et notre soutien sans faille.

Léon BOURGEOIS, grande figure de la III^{ème} République, disait :

« L'association, c'est l'apprentissage de la vie sociale, c'est faire sur un petit espace, dans un petit domaine, l'image réduite, visible pour quelques uns de ce que doit être la grande société humaine »

Les habitants d'Aureille, en participant aux événements, en devenant membre d'une association ou en offrant un peu de leur temps pour aider, participeront à la vie du village, favoriseront le développement du monde associatif local. Nos associations ne peuvent prospérer qu'avec le soutien de chacun. Ensemble, faisons que notre village dynamique, solidaire et accueillant, continue à rayonner grâce à la vitalité de ses associations et de ses bénévoles. Le forum des associations qui a eu lieu le 1^{er} septembre 2024 a montré cette vitalité associative.

Merci et bravo à l'ensemble des associations du village, à leurs très nombreux adhérents et surtout aux bénévoles qui s'investissent sans compter.

RECENSEMENT

4^{ème} période de l'année 2024 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008 sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DU CAUE

Il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer M. Olivier NAVELET, architecte du CAUE qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Il tient sa permanence en mairie le 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.

PERMANENCES CCAS

Les prochaines permanences du CCAS auront lieu de 9h30 à 12h en Mairie : Samedi 23 novembre, Samedi 14 décembre, Samedi 11 janvier

PERMANENCE BUREAU INFO ENERGIE

Vous souhaitez faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables ?

Vous pouvez désormais bénéficier des conseils personnalisés et gratuits d'une conseillère INFO ENERGIE de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Toutes les demandes de renseignements et prises de rendez-vous se font au 04.90.54.54.53 ou info.energie@ccvba.fr

Permanence en mairie le 1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h.

Agenda

• Samedi 26 octobre :

Soirée Halloween à la salle de la Grand-Terre organisée par la Jeunesse Aureilloise

• Dimanche 27 octobre :

Journée de la Manade Gillet organisée par le Club Taurin Aureillois

• Jeudi 31 octobre :

Halloween des enfants - « Jeu de piste déguisé » organisé par la Municipalité et la Bibliothèque Municipale. Goûter offert par la Municipalité.

• Lundi 11 novembre :

Cérémonie du 11 novembre 1918

• Dimanche 17 novembre :

« Autour de la Choucroute » A emporter ou à manger sur place. Manifestation organisée par l'association de soutien au CCF

• Mercredi 20 novembre :

Repas des Anciens à la salle de la Grand-Terre organisé par la Municipalité

• Samedi 23 novembre :

Divers jeux d'hiver en famille organisés par l'association « Les 4 Saisons du Vieux Moulin »

• Sam.23 & Dim.24 novembre :

Stage de Qi Gong à la salle de la Grand-Terre organisé par l'Amicale Aureilloise des Pratiquants des Arts Traditionnels Chinois (AAPATC)

• Lundi 25 novembre :

Soirée de clôture de la saison boulistique, organisée par la Pétanque Aureilloise à La Bergerie.

• Samedi 7 décembre :

Marché de Noël et vente de sapins organisé par l'Association des Parents d'Elèves
Ateliers créatifs de Noël organisés par la Municipalité

• Dimanche 8 décembre :

Bourse aux jouets organisée par l'association « Carlivres » à la salle de la Grand-Terre

• Samedi 14 décembre :

Soirée Théâtre « Les Sœurs Bienaimé » avec le Théâtre des Calans, à la salle de la Grand-Terre.

• Mercredi 15 janvier :

Vœux de la Municipalité à la salle de la Grand-Terre

CHRONIQUES ORDINAIRES

Vendredi 15 novembre à 18h30 à l'ancien Moulin d'Aureille, venez partager avec Frédéric un moment convivial autour de son roman.

Une bonne occasion de partager expériences et souvenirs et de parler de notre village.

